# Règlement Intérieur du BCVO

## 1/ Composition du Bureau

Le Bureau du BCVO est composé de :

- Président
- Secrétaire
- Trésorier

Elargie à

- Responsable technique
- Gestionnaire des licences
- Gestionnaire des bénévolats
- Gestionnaire du planning

## 2/ Composition du Comité Directeur

Le Comité Directeur du BCVO est composé :

- Des membres du bureau
- Des entraineurs
- Des entraineurs adjoints
- Du responsable communication / internet
- Du responsable matériel

## 3/ Règlements Sportifs

Les matchs et compétitions se déroulent selon les règles suivantes :

- règlement FFBB pour les matchs des catégories U13 à Séniors (Masculins et Féminins)
- règlement spécifique pour le championnat des U11 du Comité Départemental 70/90
- règlement spécifique des tournois organisés

## 4/ Règles de fonctionnement du BCVO

### a) Le bénévolat dans le club

Tous les membres du bureau et les entraineurs sont bénévoles. Ils prennent sur leur temps personnel pour venirencadrer, entrainer, diriger. Tous les licenciés se doivent également de participer à la vie du club.
Chaque licencié est tenu de faire **3 actions pour le club/an minimum** à partir de la catégorie U13. En cas de désistement à une mission, celui qui se désiste devra trouver son remplaçant à la mission pour laquelle il était inscrit. Il est demandé à chaque joueur (ou parents de joueurs mineurs), participant au championnat de son équipe, de faireau **minimum un covoiturage durant la saison**.

### b) Aides financières du club aux membres

Le tableau suivant récapitule les aides du club apportées aux membres du BCVO :

| | |
|---|---|
| Membres du comité directeur | Cotisation de 25€ (adhésion AVO) + montant assurance A ou B, licence offerte |
| Arbitres officiels | Cotisation de 25€ (adhésion AVO) + montant assurance A ou B, licence offerte<br>50€ annuels pour frais d'équipement<br>La licence et les frais d'équipement ne sont pris en charge par le BCVO que si l'arbitre officie pour le BCVO. |
| Entraineurs | Cotisation de 25€ (adhésion AVO) + Montant assurance A ou B, licence offerte<br>Le matériel pédagogique est fourni par le club |
| Bénévolats | Cadeau au meilleur bénévole de l'année |
| Frais de déplacement | Péages sur justificatif<br>Pas de remboursement des km parcourus mais déduction fiscale possible pour lesbénévoles majeurs.<br>Chaque bénévole fait sa déclaration kilométrique annuelle. |
| Formations | Les formations sont payées par les bénéficiaires. Elles sont remboursées par le club après 2 années d'activité au club. Les frais de déplacement et d'hébergement pour les formations sont remboursés et pas défiscalisés. |

## 5/ Règles de conduite

### a) Fairplay et respect

Le BCVO est un club familial. De ce fait, le fairplay et le respect sont des valeurs essentielles :

- respect des règles sur le terrain,
- respect des consignes données par les entraineurs, aide-entraineurs et encadrants,
- respect des joueurs, des arbitres, des bénévoles organisateurs des manifestations et des OTM
- respect du matériel utilisé et des salles/locaux mis à disposition.

### b) Les règles générales

b.1- Pour chaque empêchement lors d'un entrainement/ match/ tournois/ manifestation organisé par le club ou le CD70/90, il faut impérativement prévenir le coach ou l'encadrant responsable au moins une semaine à l'avance, quand l'absence est planifiée ; ou au plus tard le jour même, en cas d'imprévu vous empêchant de participer à l'événement à la dernière minute.

b.2- Les enfants mineurs doivent arriver et être récupérés, à l'heure, au début et à la fin des entrainements et des matchs/tournois/manifestations par leurs parents ou la personne majeure responsable. En cas d'absence du majeur responsable du joueur U5-U7-U9-U11-U13-U15, le club appellera le commissariat de police.

b.3- Chaque joueur doit **apporter un goûter / une boisson lors des matchs à domicile** et devra **laver les maillots/shorts de l'équipe à tour de rôle** sur la saison à la demande de l'entraineur.

b.4 – les coachs ont en charge le nettoyage des chasubles d'entrainement, le BCVO leur offrira un bidon de lessive chaque saison.

b-4- Se reporter aux codes de conduite transmis par la Fédération (voir annexes à la fin du règlement intérieur).

### c) Les sanctions administratives et sportives du club

- Pour les joueurs, en cas de faute technique et / ou de faute disqualifiante ou encore non-respect du règlementsportif, les règles de conduite de la charte du joueur sont applicables :
  - 1ère faute : 1 match de suspension ou 1 arbitrage à réaliser pour le club **et** paiement de tous les frais liés à lafaute (amende + frais de dossier en commission de discipline),
  - 2ème faute : 2 matchs de suspensions ou 2 arbitrages à réaliser pour le club **et** paiement de tous les frais liés àla faute (amende + frais de dossier en commission de discipline),
  - 3ème faute : 3 matchs de suspensions **et** paiement de tous les frais liés à la faute (amende + frais de dossieren commission de discipline),
  - 4ème faute : suspension de match jusqu'à la fin de la saison **et** paiement de tous les frais liés à la faute(amende + frais de dossier en commission de discipline).

- Si, le joueur, durant la saison, ne prévient pas de son ou ses absences **et** ne trouve pas de remplaçant pour lebénévolat qu'il devait réaliser, il sera :
  - la première fois, suspendu d'un match à domicile,
  - la seconde fois, suspendu de 2 matchs à domicile
  - et au bout de la 3ème fois, suspendu de match jusqu'à la fin de la saison.

- Si, le coach, durant la saison, ne prévient pas de son ou ses absences et ne trouve pas de remplaçant (pour les entrainements ou les matchs) ou obtient durant une rencontre une faute technique et/ou disqualifiante, il devra supporter les amendes générées par sa mauvaise organisation (forfait) ou son mauvais comportement (faute).

Pour son absence non justifiée à des bénévolats (tenu du chrono, de l'E-marque, l'arbitrage ou responsable de salle) ou un mauvais comportement lors des entrainements ou des rencontres, le coach devra réaliser deux arbitrages dans la saison.

- Les accompagnateurs des joueurs du BCVO doivent également avoir un comportement exemplaire et serontsoumis aux sanctions suivantes dans le cas contraire :
  - 1ère sanction : avertissement par le responsable de salle durant le match et le responsable de section après lematch + demande d'excuses à faire auprès du club recevant, des entraineurs et des joueurs,
  - 2ème sanction : l'accompagnateur averti ne pourra pas assister au prochain match (interdiction d'accès aux gymnases de Valdoie ou Offemont),
  - 3ème sanction : 1 match de suspension pour le joueur accompagné.

Un système de malus, de 40€, sera mis en place en début de la saison suivante, sur la licence du joueur, en cas de non-respect des règles des 3 actions (bénévolats)/an pour le club et d'1 covoiturage/an, pour la saison précédente.

## 6/ Tarification

- Le paiement des licences peut se faire en plusieurs fois, sans frais, sur la saison (tous les chèques doiventêtre donnés au moment de l'inscription).
- Si les joueurs souhaitent poursuivre les entrainements en été (juillet et août), ils doivent obligatoirement êtrelicenciés pour la saison suivante. Les assurances ne sont valables que jusqu'à fin juin.
- La tarification des licences est revue chaque année par le bureau du BCVO avant l'AG en fonction desaugmentations de la FFBB, de la Ligue et du CD90 et des projets du club.

## 7/ Annexes

ANNEXE 1 : Code de conduite de l'entraîneur
ANNEXE 2 : Code de conduite du parent
ANNEXE 3 : Code de conduite du joueur
ANNEXE 4 : Code de conduite du dirigeant

BCV

# Code de conduite de l'entraîneur

Ne jamais oublier que l'entraîneur est d'abord un exemple et un éducateur

## L'entraineur s'efforcera

- ✓ D'être ponctuel et d'arriver dans la mesure du possible avantle début de la séance
- ✓ De préparer sa séance
- ✓ De donner le goût du basket (sport collectif) et d'enseignerses règles et valeurs
- ✓ D'être équitable et juste dans ses décisions et propos
- ✓ D'être rigoureux dans le suivi des informations à transmettre,des convocations…
- ✓ De diriger son équipe avec précision, compréhension etamabilité (agréable et poli)
- ✓ D'anticiper les besoins (matériel, formation…)
- ✓ De s'adapter aux contraintes et changements de dernièreminute
- ✓ De se former et se recycler
- ✓ De féliciter et encourager, de donner des solutions, desexplications.
- ✓ D'être patient surtout avec les jeunes joueurs.

## L'entraineur s'interdira

- ✗ De systématiquement punir
- ✗ D'hurler et crier sans cesse
- ✗ D'humilier et dévaloriser
- ✗ De laisser un mineur sans surveillance
- ✗ De ne pas respecter les officiels, adversaires, lematériel et installations
- ✗ De ne pas avertir de ses absences
- ✗ De ne pas rendre compte régulièrement dufonctionnement à ses dirigeants
- ✗ De ne pas transmettre à ses dirigeants la liste desbénévoles avant chaque rencontre à domicile.
- ✗ De critiquer ouvertement « à chaud »

# Code de conduite du parent

Le parent doit être, en toutes circonstances, exemplaire et le relais éducatif de l'entraineur

## Le parent s'efforcera

- ✓ De participer au bon fonctionnement du club (covoiturage, participation aux manifestations, lavage de maillots, goûters ...)
- ✓ De communiquer avec l'entraineur
- ✓ D'encourager, d'être positif avec tous les enfants
- ✓ De relayer et respecter les règles et valeurs du basket et duclub
- ✓ De considérer l'équipe adverse comme un partenaire de jeu
- ✓ De comprendre que le jeu prime sur l'enjeu
- ✓ D'être ponctuel en début et fin de séance et d'émerger lafiche de présence
- ✓ De prévenir en cas d'absence ou retard
- ✓ D'équiper son enfant d'une tenue adaptée

## Le parent s'interdira

- ✗ De considérer l'école de basket comme une garderie
- ✗ D'hurler, critiquer, insulter et dévaloriser les adversaires, les entraineurs, les officiels (OTM etarbitres) et les dirigeants.
- ✗ De se substituer à l'entraineur
- ✗ De considérer l'adversaire comme un ennemi
- ✗ De pénétrer sur le terrain sans y avoir été invité par l'arbitre et le coach.

BCV

# Code de conduite du Joueur

Le basketteur prendra davantage de plaisir à pratiquer si le plaisir est partagé avec tous

## Le joueur s'efforcera

- ✓ D'arriver en tenue de basketteur ou
- ✓ D'arriver avant le début de la séance, se changer pour êtreprêt à débuter à l'heure prévue
- ✓ De penser aux formalités administratives (photo, cotisation,certificat médical…)
- ✓ De prévenir en cas d'absence ou de retard
- ✓ D'aider au rangement du matériel à la fin de laséance/tournois…
- ✓ De respecter les règles, les joueurs, l'entraineur, les officiels,le matériel, les adversaires…
- ✓ D'être poli et agréable
- ✓ De ne pas se démotiver et réessayer en cas de difficultés,donner le meilleur de soi en toutes occasions.
- ✓ D'être attentif aux consignes durant les entrainements etmatch, et de les respecter.

## Le joueur s'interdira

- ✘ De parler, dribbler, shooter pendant les explicationsde l'entraineur
- ✘ De quitter la séance sans autorisation
- ✘ De critiquer les autres joueurs, l'entraineur, lesofficiels
- ✘ De ne penser qu'à lui et d'oublier le reste de l'équipe
- ✘ De ne pas respecter les règles du basket et du club
- ✘ D'avoir un comportement dangereux, irrespectueux,violent durant les matchs, tournois, entrainements.
- ✘ de prendre son téléphone portable lors des entrainements ou matchs. Le téléphone restera dans le sac en mode vibreur.

# Code de conduite du Dirigeant

Les dirigeants seront les garants de l'« esprit Basket »

## Le dirigeant s'efforcera

- ✓ De suivre l'évolution des joueurs du club tout au long de lasaison
- ✓ De donner les moyens matériels aux entraineurs (ballon,chasubles, plots…)
- ✓ De faciliter la formation des entraineurs et officiels
- ✓ De créer un lien entre parents, entraineurs et autresdirigeants
- ✓ D'avoir des échanges réguliers avec les entraineurs
- ✓ D'encourager l'organisation de manifestations qui permettrontde créer une convivialité et un esprit club
- ✓ D'inviter les adhérents à venir assister aux matchs, tournois,manifestations
- ✓ D'identifier et utiliser les compétences des adhérents,parents, joueurs pour le fonctionnement du club
- ✓ De valoriser les bénévoles lors des réunions, AG…

## Le dirigeant s'interdira

- ✘ De s'intégrer dans le fonctionnement techniquedes équipes
- ✘ De laisser les entraineurs livrés à eux-mêmes avecles aspects organisationnels (réservation de salles, tenue de la feuille….)
- ✘ De laisser seul un entraineur mineur
- ✘ De critiquer « à chaud » ses entraineurs
- ✘ De critiquer, insulter les joueurs, officiels…
- ✘ De laisser seul un enfant avec un entraineur dans un espace donné.
- ✘ De détourner l'argent du club